

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusées et représentées par pouvoir:**

Mme LUCKHAUS à Mme HIMPENS, Mme DUBOURG à M. BROSSARD, Mme BAYLE à M. BALDES, Mme BAUDERE à Mme SARRAUTE

**Etait absent:**

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 22  
Conseillers votants : 0

Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

**4 – COMMISSION CONSULTATIVE FOIRES ET MARCHÉS: MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

**Le Conseil Municipal délibère à**

Les foires et marchés représentent une activité commerciale importante sur la ville de Blaye.

De ce fait, il est apparu nécessaire de constituer une commission consultative des foires et marchés afin d'aborder les questions relatives à leur organisation et aux relations entre la Ville et les exposants.

Cette commission a pour fonction de donner des avis relatifs au fonctionnement des foires et marchés et de prévenir des conflits pouvant se produire dans l'application du règlement ou des litiges entre commerçants.

Par délibération en date du 11 juillet 2020, ont été désignés en tant que représentants de la Ville de Blaye :

- Denis BALDÈS, Président
- Virginie GIROTTI
- Nellina THEUIL
- Michel RENAUD

À la suite de la démission de Monsieur Michel RENAUD, il est demandé au conseil municipal de désigner un remplaçant.

Mme SENTIER et M. MOINET proposent leur candidature.

Le conseil municipal procède à un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

- 1 bulletins blancs ;
- 3 bulletins M. MOINET ;
- 22 bulletins Mme SENTIER.

Mme SENTIER est élue représentante de la Ville de Blaye au sein de la commission foires et marchés.

La commission n°3 (Santé/ Ecologie Sociale Et Solidaire/activités Commerciales/ Démocratie Citoyenne) s'est réunie le 14 novembre 2022 et a émis un avis favorable.

**Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 25/11/22  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20221122-69245-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE



A circular official stamp of the City of Blaye is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'VILLE DE BLAYE' and '2022'. The signature is written in black ink over the stamp.